



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 119531

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les programmes d'accompagnement dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique, prescrite par un médecin traitant et notamment le sevrage tabagique. Le non-respect des prescriptions et des protocoles thérapeutiques nuit considérablement à l'efficacité de ces derniers tout en augmentant les dépenses de santé puisque le traitement initial n'aura pas fonctionné. Les programmes d'accompagnement permettent d'améliorer la prise en charge des patients et l'observance des traitements. Dans le cadre d'un sevrage tabagique, le taux de réussite est multiplié par 2 ou 3, lorsque le traitement pharmacologique est couplé à un programme d'accompagnement. Il souhaiterait donc connaître la réglementation actuelle en matière d'accompagnement et lui demande s'il est prévu une application réglementaire de ces programmes d'accompagnement, tout en incitant les patients à une plus grande responsabilité personnelle.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119531

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2062